

SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} SEPTEMBRE 2021

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Katia Lehmann (PS), présidente

Scrutateurs : Bernard Varin (PDC) et Leïla Hanini (PS)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire général du Parlement

Excusés : Boris Beuret (PDC), Amélie Brahier (PDC), Mathieu Cerf (PDC), Patrick Chapuis (PCSI), Vincent Eschmann (PDC), Nicolas Girard (PS), Nicolas Maître (PS), Christophe Schaffter (CS-POP), Josiane Sudan (PDC), Stéphane Theurillat (PDC) et Vincent Wermeille (PCSI)

Suppléants : Samuel Rohrbach (PDC), Florence Boesch (PDC), Vincent Eggenschwiler (PCSI), Anne-Lise Chapatte (PDC), Sarah Gerster (PS), Hildegarde Lièvre Corbat (PS), Tania Schindelholz (CS-POP), Magali Voillat (PDC), Lionel Maitre (PDC), Sophie Guenot (PCSI) et Roberto Segalla (VERTS)

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 59 députés)

1. Communications**2. Questions orales**

- Romain Schaer (UDC) : Règlement du collège Thurmann concernant l'habillement en milieu scolaire (satisfait)
- Gauthier Corbat (PDC) : Priorités du Gouvernement concernant le projet d'accueil de Moutier (satisfait)
- Loïc Dobler (PS) : Prise de part majoritaire de SMN dans l'Hôpital du Jura bernois et effets sur la Pharmacie interjurassienne (satisfait)
- Baptiste Laville (VERTS) : Courrier d'organisations environnementales concernant le plan climat et publication du rapport de l'OFEN (non satisfait)
- Géraldine Beuchat (PCSI) : Financement des tests sérologiques COVID-19 (non satisfaite)
- Gabriel Voirol (PLR) : Droits d'eau de Moulin-Grillon (satisfait)
- Philippe Rottet (UDC) : Gravillonnage des routes (partiellement satisfait)
- Anne-Lise Chapatte (PDC) : Campagne de vaccination dans les écoles secondaires ? (partiellement satisfaite)
- Leïla Hanini : Règlement vestimentaire du collège Thurmann et commentaire du directeur dans les médias (non satisfaite)
- Philippe Bassin (VERTS) : Augmentation des absences de longue durée à l'administration cantonale (partiellement satisfait)
- Alain Beuret (Vert'libéral) : Panne Swisscom des numéros d'urgence et prise en charge des coûts y relatifs (satisfait)
- Yann Rufer (PLR) : Etude UBS sur la compétitivité des cantons (partiellement satisfait)
- Yves Gigon (UDC) : Nomination de Patrick Tanner comme chargé de projet de l'accueil de Moutier (non satisfait)
- Florence Boesch (PDC) : Situation actuelle à l'Hôpital du Jura en lien avec la pandémie COVID (satisfaite)
- Patrick Cerf (PS) : Campagne de communication du canton du Jura pour encourager la vaccination contre la COVID (partiellement satisfait)
- Michel Périat (PLR) : Conformité de la salle du Parlement aux mesures sanitaires (partiellement satisfait)
- Didier Spies (UDC) : Financement des tests COVID pour les plus de 16 ans pour obtenir un certificat (partiellement satisfait)

3. Motion interne no 152

Finances cantonales : pas de table ronde secrète mais une commission parlementaire spéciale.

Rémy Meury (CS-POP)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion interne.

Au vote, la motion interne no 152 est rejetée par 48 voix contre 9.

Présidence du Gouvernement

4. Rapport 2020 de la commission de la protection des données et de la transparence

Au vote, le rapport est accepté par 44 députés.

5. Rapport 2020 du préposé à la protection des données et à la transparence

Au vote, le rapport est accepté par 45 députés.

Département de l'environnement

6. Motion no 1360

Le VTT : une plus-value économique indéniable pour notre Canton !

Olivier Goffinet (PDC)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Au vote, la motion no 1360 est acceptée par 58 députés.

7. Question écrite no 3396

Chasse nocturne du sanglier : la fin justifie-t-elle les moyens ?

Florence Chaignat (PS)

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Département l'intérieur

8. Modification de la loi d'introduction du Code civil suisse (surveillance électronique) (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 58 députés.

9. Arrêté relatif au traitement de l'initiative populaire « Partis politiques : place à la transparence ! »

Préambule de l'arrêté, articles 1^{er} et 2 et annexe :

Majorité de la commission et Gouvernement

vu les articles 90a, alinéa 1, lettre b, et 90c, alinéa 1, lettre a, de la loi sur les droits politiques,

Article premier Il est décidé d'opposer à cette initiative le contre-projet figurant en annexe.

Art. 2 ¹ Le Gouvernement est chargé de soumettre, simultanément, l'initiative et le contre-projet au vote populaire.

² En cas de retrait de l'initiative (article 91, alinéa 2, lettre a, de la loi sur les droits politiques), le Gouvernement est chargé de soumettre au Parlement, dans un délai d'un an, les dispositions légales visant à réaliser le contre-projet.

Annexe : Contre-projet à l'initiative populaire « Partis politiques : place à la transparence ! »

Il est demandé au Parlement de procéder à une modification partielle de la loi sur les droits politiques (RSJU 161.1) par l'adjonction d'un chapitre consacré à la publication des comptes des partis politiques et des organisations participant à des campagnes en vue d'élections et de votations populaires.

Le texte précisera le cercle exact des organisations soumises à l'obligation de publier, les données objets de la publication, le mode de vérification, le mode de publication, le montant à partir duquel l'identité du donateur ou de la donatrice sera publiée, les voies de recours, les sanctions.

Minorité de la commission :

vu l'article 90a, alinéa 1, lettre a, de la loi sur les droits politiques²,

Article premier Il est décidé de donner suite à l'initiative.

Art. 2 Le Gouvernement est chargé de soumettre au Parlement, jusqu'au 30 avril 2022, les dispositions légales visant à réaliser cette initiative.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 32 voix contre 26 pour la proposition de la minorité de la commission.

Les autres articles, le titre et le préambule de l'arrêté sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté 34 voix contre 14.

10. Rapport 2020 des autorités judiciaires

Au vote, le rapport est accepté par 51 députés.

11. Rapport de gestion 2020 de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura

Au vote, le rapport est accepté par 53 députés.

21. Résolution no 210

**Crise en Afghanistan : la Suisse doit prendre ses responsabilités
Patrick Cerf (PS)**

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution no 210 est acceptée par 42 voix contre 3.

Les procès-verbaux nos 10 et 11 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 11.50 heures.

Delémont, le 1^{er} septembre 2021

La présidente :
Katia Lehmann



Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

